

DISPOSITIF « SORTIR »

Habitants de Chavagne – Cintré –
Mordelles – Le Rheu – Vezin le Coquet



2 possibilités :



Envoyer votre demande par e-mail, avec Tous les justificatifs :

aidesociale@cias-ouest-rennes.fr

Merci d'attendre la réponse qui confirme le dossier complet et valide vos droits
avant de se déplacer, puis venez avec vos Cartes KorriGo
(passage prioritaire, moins d'attente et 1 tierce personne peut venir pour vous)

➤ *En cas de renouvellement et cartes inchangées, le dossier peut être traité intégralement à distance*



Venir sur les permanences sans rendez-vous avec TOUS les justificatifs

Merci de préparer vos documents (papier) avant passage

Mardi, Mercredi, Jeudi : 9h00 à 12h00

Attention, tout dossier incomplet ne sera pas traité ! Merci de votre compréhension

Composition du foyer	Plafond de Ressources à ne pas dépasser
1 adulte	1 200 €
1 adulte + 1 enfant	2 160 €
1 adulte + 2 enfants	2 520 €
1 adulte + 3 enfants	2 880 €
1 adulte + 4 enfants	3 240 €
1 adulte + 5 enfants	3 600 €
2 adultes	1 800 €
2 adultes + 1 enfant	2 160 €
2 adultes + 2 enfants	2 520 €
2 adultes + 3 enfants	2 880 €
2 adultes + 4 enfants	3 240 €
2 adultes + 5 enfants	3 600 €
Par enfant supplémentaire	+ 360 €

Site internet : www.cias-ouest-rennes.fr/pole-solidarite-emploi/aide-sociale/

PERMANENCES :
Mardi, Mercredi, Jeudi
9h00 à 12h00

A apporter lors de votre passage :

Carte KorriGo pour chaque membre de la famille (dès la naissance)

La carte est à fabriquer dans une agence STAR à Rennes (pièce d'identité, photo) ou sur internet

Agences KorriGo : Place Sainte-Anne / Gare SNCF / Villejean / Beaulieu / Henri Fréville

Depuis 2019, le dispositif « Sortir » est scanné sur la carte KorriGo Services

➤ *En cas de renouvellement et cartes inchangées, le dossier peut être traité intégralement à distance*

Justificatifs indispensables

pour le chargement de la carte KorriGo :

- **Avis d'imposition sur le revenu** : celui de l'année fiscale en cours ou déclaration (avis d'impôts des parents en cas de rattachement fiscal)

- **« Attestation de paiement CAF » la plus récente**

ou prestations **MSA** (Allocation logement, Allocations familiales, PAJE, ASF, AAH, RSA, Prime d'activité, ...)

=> **Attestation sur les 3 derniers mois s'il s'agit de la seule ressource du foyer**



- **Ressources sur les 3 derniers mois : Justificatifs pour Tout le foyer**

Bulletins de salaires (net imposable) /Attestation de paiement Pôle emploi /Déclaration RSI, Urssaf /Indemnités journalières (cpam) /Pension d'invalidité /Retraites /Allocations diverses ...

Pour les personnes en CDI ou Titulaire embauchées avant le 1^{er} janvier 2023 : **bulletin de salaire de fin d'année** (novembre ou décembre) où apparaît le cumul net imposable annuel 2023, en + du dernier bulletin de salaire

- **Montant mensuel Pension alimentaire** perçue ou versée le cas échéant (ou jugement de divorce)

- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois pour la **première demande** ou en cas de **changement d'adresse**

(si locataire: quittance de loyer ou facture ; si hébergé: attestation d'hébergement avec justificatif de domicile de l'hébergeant ; si propriétaire : taxe foncière ou assurance habitation)

Statut étudiant en étude supérieur (boursier ou non): Démarche en ligne sur « Rennes Métropole »